

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Amélie Cherbuin et consorts - Pour un soutien des autorités vaudoises à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 9 février 2021, au Swiss Tech Convention Center, à Ecublens. Elle était composée de Mme Amélie Cherbuin ; de MM. Olivier Gfeller, Daniel Ruch, Léonard Studer, Cédric Weissert et Daniel Meienberger, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. M. Pierre Zwahlen était excusé.

Mme Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), représentante du Conseil d'Etat, était accompagnée de MM Jean-François Croset, Secrétaire général du DES, Patrice Carrel, Chef d'arrondissement de l'Est-vaudois, responsable d'engagement pour la Polcant, Alain Delacourt, Commandant remplaçant de la PCi, responsable d'engagement pour la PCi.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe de département explique que la marche devait arriver en Suisse par le tunnel du Simplon, emprunter un itinéraire arrivant sur le territoire vaudois à hauteur de Bex, longer le lac par la via Francigena jusqu'à Lausanne, et ensuite par la via Jacobi jusqu'à Mies. Des étapes étaient prévues dans les communes de Aigle, Vevey, Lausanne, St Prex, Rolle, Nyon et Mies. Des groupes d'accueil s'étaient constitués en partenariat avec les autorités locales. Puis le Covid est arrivé.

Le DIS avait été chargé de répondre à ce postulat, avec le DFJC, le DFIRE et l'Office des affaires extérieures, pour la dimension internationale de l'évènement. Pour traiter les demandes du Grand Conseil, un certain nombre d'actions ont été entreprises. Des séances de coordination organisées par le SG-DIS ont eu lieu les 8 avril et 3 juin 2019 en présence de la Polcant et de la PCi, ainsi que des organisateurs, pour sensibiliser l'ensemble des partenaires aux différents aspects sécuritaires, renseignement policier, logistique, sanitaire, légal, etc. Il y a ensuite eu d'autres séances entre la Polcant, la PCi et les organisateurs en novembre et décembre 2019, et février 2020. Elles ont permis de clarifier les besoins de fonctionnement des organisateurs et des services de l'Etat. Des entretiens bilatéraux entre la PCi et les organisateurs ont eu lieu dans le but de déposer une demande auprès de la Confédération pour l'obtention d'une aide financière lors d'interventions en faveur de la collectivité. Une délégation du Conseil d'Etat, accompagnée des organisateurs romands, a été constituée pour rencontrer l'instigateur de la marche, M. Rajagopal, pour savoir exactement quels étaient les besoins. Un courrier de la Cheffe de département a été envoyé à ses homologues valaisans et genevois au printemps 2020 pour assurer une coordination intercantonale entre les corps de police pour la prise en charge des marcheurs.

Les demandes du Grand Conseil ont été prises en compte et ont demandé passablement de travail de la part des services de l'Etat. Dans la mesure où cette marche devait rejoindre Genève, par le bord du lac, il était

préférable d'effectuer un travail de préparation et de sensibilisation des organisateurs à l'ensemble des règles et du régime d'autorisation qui existent dans le canton en amont. Le professionnalisme de la Polcant et de la PCi ont permis cette sensibilisation des organisateurs, des personnes bénévoles qui ont bien compris les exigences.

Pour les communes qui avaient accepté d'être ville hôte, c'était une opportunité de mettre en évidence leurs propres démarches en matière de citoyenneté, de solidarité et de durabilité, et l'accueil a été positif.

Le canton n'a pas versé d'argent à l'organisateur, et ce n'est pas non plus prévu à l'avenir. Si la marche devait passer par le canton, celui-ci est prêt. En détaillant l'ensemble des opérations, elle espère avoir répondu à la demande du Grand Conseil.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante indique que son postulat demandait que le canton de Vaud puisse prêter son concours pour faciliter le passage d'une marche pour la justice et la paix reliant l'Inde à Genève et les Nations Unies. Cette action était soutenue par le Haut-commissariat des droits de l'homme et diverses communes tant genevoises que vaudoises. Le 2 octobre 2019, à l'occasion du 150 anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, la marche est partie. L'objectif était de rassembler le long du parcours les sans voix, les exclus de la mondialisation, et de rappeler que le premier Objectif de Développement Durable (ODD) décidé aux Nations Unies est d'éradiquer la pauvreté. Elle rappelle qu'il s'agit de l'extrême pauvreté générée par la globalisation du système économique.

Elle adresse ses vifs remerciements au Conseil d'Etat qui a pris ce postulat avec un grand engagement. Toutes les demandes ont trouvé leur réponse et le canton était prêt à accueillir cette marche, que ce soit pour faciliter l'accueil des marcheurs en collaboration avec les 47 communes traversées, ainsi qu'avec les cantons du Valais et de Genève.

La demande de sensibilisation scolaire avait également été prise en cause. Le Conseil d'Etat a rencontré lors de son passage en Suisse R.J. Rajagopal, leader de l'organisation indienne Ekta Parisha, initiatrice de la Jai Ragat. Malheureusement après 6 mois et la traversée de l'Inde, du Pakistan et de l'Iran, la marche s'est trouvée bloquée en Arménie en mars 2020. Afin de pouvoir poursuivre ses objectifs d'une autre manière, le mouvement a organisé des visioconférences. Un groupe de 250 personnes a néanmoins rejoint les Nations Unies à Genève le 26 septembre 2020 en partant de Lyon pour une marche de 216 km. Une conférence sur l'économie verte a eu lieu à Genève et des groupes de réflexions sont organisés par le biais de webinaires. Le mouvement espère pouvoir reprendre cette marche lorsque la situation sanitaire le permettra. Avec ce rapport, tout est en place pour reprendre ce projet s'il devait pouvoir se relancer. Elle soutient ce rapport, propose de l'accepter tel quel, et espère que le projet pourra redémarrer.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député demande si le canton a versé de l'argent pour l'organisation de cette marche. En principe les prestations de la police sont facturées aux manifestations.

La cheffe de département répond que ces prestations sont facturées, et qu'en principe, elles devraient être financées par le soutien de la Confédération puisqu'il s'agit d'une marche internationale. Comme la marche n'a pas eu lieu, rien n'a été facturé.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Saint-Saphorin s/Morges, le 5 octobre 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Daniel Meienberger*